

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal du jeudi 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Bernadette RETOURNARD.

Sont présents : Bernadette RETOURNARD, Bernard VIALLETEL, Véronique KOLB, Yannick THOMAS, Marie-Dominique CAUNOIS, Eliane SANDALO, Claude VOGUET, Pascal MONIOT, Frédéric BERHAUT, Michel DROUIN

Représentés : Jacques ROUSSELIN, Florence PARDOENS, Elise CHIARLA.

Excusés : Christophe GIBRAT, Clélia DESSAINT.

ORDRE DU JOUR

- 1) Consultation pour avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol.

Points divers

- DIA 24C0003

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Bernadette RETOURNARD** est nommée secrétaire à l'**unanimité**. Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**.

Les membres de la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPEMENT ainsi que le collectif d'agriculteurs sont venus exposer au Conseil les enjeux du projet O'PATURAGE...

Mme le Maire rappelle les points forts de la présentation.

Qui ?

Le projet est porté par un collectif de cinq agriculteurs.

Objet :

Il répond au programme des énergies renouvelables décarbonées lancé par l'État et au décret APER de mars 2023 qui définit l'agrivoltaïsme. Le permis de construire ayant été déposé avant le décret, celui-ci ne s'applique pas. Cependant, les porteurs de projet s'en sont inspiré.

Raccordement :

Le projet est raccordé à la ligne HT 63 KW de Chaumont-Rolampont qui passe sur le territoire de Chamarandes-Choignes. Le raccordement est sécurisé depuis 2021.

Intégration paysagère :

Le projet a été travaillé par des architectes qui sont partis de photos aériennes de 1950 pour proposer des plantations de haies en courbe, des haies multi strates et arbustives, suivant les courbes de niveau, les couloirs de biodiversité et un recul le long de la route départementale.

Un sentier pédagogique suivra la clôture.

Le choix est d'intégrer mais de ne pas cacher systématiquement.

Surfaces :

	Laville-aux-Bois	Chamarandes-Choignes
surface globale clôturée	100 ha	27,5 ha
surface en panneaux	31 ha	8 ha
bois maintenu	1,48 ha	
bois créé	0,998 ha	
linéaire de haies plantées	3 km	

Ce qui n'est pas en panneaux reste en herbe.

Les panneaux sont traités en antireflets – durée 40 ans.

Le nettoyage se fera à l'eau si besoin.

Ils sont posés au sol en mono-pieux, orientés sud pour une hauteur de 1,2 m à 3 m et 4 m de large.

Ils sont suffisamment hauts pour laisser paître les moutons au-dessous.

La bergerie :

Il sera créé une bergerie et un jeune agriculteur-éleveur pourra vivre à temps plein sur cette exploitation d'où une surface de 128 ha.

La bergerie est localisée sur la commune de Laville-aux-Bois. Un logement est accolé. L'éleveur paiera un loyer aux autres exploitants propriétaires et deviendra à terme propriétaire lui-même.

Le cheptel sera composé de 600 brebis et 120 agnelles.

Le complément d'herbe se fera avec les quatre autres exploitants.

Le débouché de la viande ovine est correct.

Le toit de la bergerie supportera lui aussi des panneaux solaires.

L'ensemble est entièrement clôturé pour se protéger des prédateurs. Ensuite des zones de parcages sont aménagées avec des clôtures mobiles.

Pas de problème d'herbe sous les panneaux, au contraire ceux-ci protègent de la sécheresse.

Montage financier

La démarche participative n'a pas été envisagée, car le projet nécessite de très gros investissements et n'est rentable qu'après 20 ans. Il est donc difficile de trouver des épargnants dans ces conditions. Cependant le groupe réfléchit à des obligations.

C'est donc un projet privé sans subvention publique.

Retombées fiscales : pour la commune, l'agglomération et le département.

Les IFR pour la commune : 6 000 € par an,

indemnités ponctuelles : 1 000 €.

2024029 - Consultation pour avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de CHAMARANDES-CHOIGNES et de LAVILLE-AUX-BOIS - DE_2024_029

Le projet O'PATURAGE porté par la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPEMENT (GLHD) prévoit l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de CHAMARANDES-CHOIGNES et de LAVILLE-AUX-BOIS.

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif national de production d'énergie décarbonée. Le pétitionnaire propose également un projet agricole visant à mettre à disposition des terres en pâture sécurisées et de construire une bergerie.

Les communes concernées sont appelées à donner leur avis sur le projet en amont des procédures officielles de consultation.

Les membres du Conseil ont manifesté clairement leur position et ont demandé le recours au bulletin secret. En effet, le scrutin secret est légal lorsqu'un tiers des membres présents le réclament.

Vote au scrutin secret

Nombre de bulletin : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11 -- Majorité absolue : 6

A obtenu : le **NON a obtenu 0 voix** -- le **OUI a obtenu 11 voix**.

Le Conseil Municipal, émet **un avis FAVORABLE** au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Points divers

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**, Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants : DIA 05212524C0003 : parcelle section ZA n°87 sise rue du chemin de fer.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h00

Prochaine réunion du Conseil Municipal : à déterminer

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 19 septembre 2024

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD